



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 16711

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les formalités administratives liées aux aides financières accordées aux PME. Il est fréquent de constater que les nombreuses aides financières existantes pour les entreprises ne sont pas consommées. Cette situation résulte de l'absence de procédure unifiée en cas de financements croisés et d'une grande complexité des démarches administratives. Par ailleurs, il s'avère que l'entreprise doit attendre plusieurs mois, voire plus d'une année, pour obtenir le versement de l'aide accordée. Ce décalage peut mettre en difficulté l'entreprise qui a un besoin rapide des fonds. Il lui demande s'il compte prendre des mesures afin de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide publique et d'accélérer leur versement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux conditions dans lesquelles les entreprises, et notamment les PME, peuvent disposer des financements nécessaires à leur pérennité et à leur développement. Parmi les sources de financement figurent de multiples aides émanant soit de l'Etat, soit des collectivités locales, mais il existe également des dispositifs d'allégement de charges fiscales ou sociales. C'est cette forme d'aide aux entreprises que le Gouvernement entend privilégier et qu'il a d'ailleurs, d'ores et déjà, inscrite dans le projet de loi pour l'initiative économique qui vient d'être voté par le Parlement en première lecture. S'agissant des aides financières accordées aux PME, les conditions qui doivent être remplies pour en bénéficier, ainsi que les procédures d'octroi, sont nécessairement variées. Elles ne peuvent donc être appréciées de manière uniforme. S'agissant des seules aides émanant de l'Etat, le Gouvernement a demandé au Conseil national de l'évaluation, à l'Inspection générale des finances ainsi qu'à l'Inspection générale de l'industrie et du commerce de les recenser et d'en évaluer la pertinence. C'est en application des conclusions de cette mission et avec le souci de permettre une utilisation simple et rapide des fonds publics que le Gouvernement fera connaître prochainement les mesures qu'il compte prendre.

Données clés

- Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)
- Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 16711
- Rubrique : Entreprises
- Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
- Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 14 avril 2003, page 2866
- Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4591